

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE ARRONDISSEMENT DE LANGON	COMMUNE DE CASTETS ET CASTILLON COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024
--	---

NOMBRE DE CONSEILLERS		L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril, à 19 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Castets et Castillon, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Didier LAULAN, Maire.
Exercice : 19	POUR : 17	
Présents : 14	ABSTENTION : 0	
Pouvoirs : 3	CONTRE : 0	
Absents ou excusés : 2		

Présents : Didier LAULAN (maire), Martine SAINT-BLANCARD – Alain JUZEAU - Jean-Claude MOTHEs – Françoise LANUSSE - Stéphane RIEUCROS-FOREST – Michèle SECHAN – Thierry BERTO – Arnaud OMNES – Jean TAUGERON – Isabelle LOUVIERS - Nathalie RACOLIN – Eric POUTAYS - Laurence LAGARDERE –

Absents ou excusés : Philippe BOUIN - Eric POUTAYS

Procurations : Frédéric OLAYA à Arnaud OMNES – Nadège COUSTURES à Anne-Laure VAILLANT - Patricia CONSTANS à Jean-Claude MOTHEs

Secrétaire de séance : Françoise LANUSSE

Date de convocation : 04 avril 2024

M. le maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour concernant la délibération d'utilisation de la salle des fêtes de castillon par l'association des Barbouilleuses. L'assemblée donne son accord.

1) APPROBATION ET/OU OBSERVATIONS SUR LES PROCES-VERBAUX DE REUNIONS DE CONSEIL :

Les procès-verbaux de novembre & décembre 2023 sont signés par les membres présents.

Le P.-V. de la séance du 18 mars 2024 est validé par l'assemblée et signés par le maire et le secrétaire de séance.

2) POINT RAJOUTE A L'ORDRE DU JOUR :

DE2024AVRIL2028 : Monsieur le maire explique à l'assemblée que l'association nommée « Les Barbouilleuses » de Castets et Castillon a fait la demande d'utiliser la salle des fêtes de l'ancienne commune de Castillon-de-Castets pour organiser tous les mardis matins, un atelier de peintures pour les adhérents. Il a été négocié la mise en place de frais d'utilisation des locaux d'un montant mensuel de 120€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présent et représentés, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** la mise à disposition de la salle des fêtes de l'ancienne commune de Castillon de Castets, tous les mardis matin, pour un montant mensuel de 120€ (cent vingt euros),

- **APPLIQUE** cette mise à disposition de façon rétroactive à compter du 1^{er} janvier 2024, avec un paiement au trimestre,
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le maire pour signer la convention de mise en application de cette décision.

3) VOTE D'AVENANTS AU MARCHE CAB PASSES HORS MARCHE :

Ces avenants sont à classer hors marché :

- Bande de peinture blanche, places de parking, fournitures et pose de barrière lisbonne de 1,50m et de potelets = 4.700€ HT / 5.640€ TTC.
- Signalisation complémentaire : allée des charmes et rue Beaudichon : 3.080,00€ HT / 3.696€ TTC.

TOTAL : 7.780€ HT / 9.336€ TTC

4) VOTE DES DEMANDES DE SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES POUR LA PHASE 2 DU PROGRAMME CAB – Convention d'Aménagement de bourg – :

TRAVAUX ACTION I – Partie I-B Aménagement de Bourg de la Place de l'église « PARTIE HAUTE » RD 15

N° & Nom dossier	Montant HT Des travaux	Détails aides	Demandes Subventions 2024
1 - BORDURES ET CANIVEAUX & TRAVAUX PREPARATOIRES (PARTIE I-C) - SACSI	21.366 + 82.640 = 104.006€	Plafond de travaux de 100.000€ HT Taux 30% X CDS DE 1,05	31.500€
2 – AMENAGEMENT DE BOURG- SACSI	21.622,70	Plafond de travaux de 61.000€ HT Taux 35% X CDS DE 1,05	7.946,34
3 – AMENAGEMENT DE SECURITE / FEUX TRICOLORES - SACSI	59.300 ,00	Plafond de travaux de 20.000€ HT Taux 40% X CDS DE 1,05	8.400,00
4 – PARVIS EGLISE – Dde au titre du Patrimoine non protégée	41.439,80	Plafond de travaux de 120.000€ HT Taux 25% X CDS DE 1,05	10.877,94
5 – AMENAGEMENT PAYSAGER & MOBILIER URBAIN – Service environnement : Valorisation des paysages et du patrimoine naturel	21.298,00 + 15.173,84 + 171.211,00 + 11.230,00 + 30.195,00 + 30.837,60 = 279.945,44	Montant de travaux maximal par an de 300.000€ HT Taux possible de 50% X CDS DE 1,05	146.971,35
TOTAUX	506.313,24		205.695,63

M. le maire explique les différents dossiers devant être pris pour les demandes de subvention 2024.

L'assemblée vote POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

5) PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 :

Les Membres du Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 de commune de CASTETS et CASTILLON,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARENT que le Compte de Gestion dressé pour la commune de CASTETS ET CASTILLON au titre de l'exercice 2023, par Madame la Trésorière Municipale, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

6) PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 :

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Michèle SECHAN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Didier LAULAN, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) Lui donnant acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	140 000,00 €	333 432,09 €	473 432,09 €
Opérations de l'exercice	1 210 683,99 €	1 359 327,82 €	1 034 339,69 €	1 435 178,67 €	2 245 023,68 €	2 794 506,49
TOTAUX	1 210 683,99 €	1 499 327,82 €	1 034 339,69 €	1 768 610,76 €	2 245 023,68 €	3 267 938,58 €

<i>Résultats de clôture</i>	288 643,83 €	734 271,07 €	1 022 914,90 €
<i>Restes à réaliser</i>	671 554,32 €	216 047,85 €	455 506,47 €	
TOTAUX CUMULES	1 210 683,99 €	1 499 327,82 €	1 705 894,01 €	1 984 658,61 €	2 700 530,15 €	3 267 938,58 €
RESULTATS DEFINITIFS	288 643,83 €	278 764,60 €	567 408,43

- 2) Constatant, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci- dessus.

7) VOTE DE L'AFFECTATION DE RESULTATS 2023 :

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2023 du budget de la Commune, lequel fait apparaître les résultats suivants :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	RESULTATS
Dépenses 2023	1 210 683,99 €	1 034 339,69 €	2 245 023,68
Recettes 2023	1 359 327,82 €	1 435 178,67 €	2 794 506,49
Résultat exercice 2023	+ 148 643,83 €	+ 400 838,98 €	549 482,81€
Résultat reporté 2022	+ 140 00,00 €	+ 333 432,09 €	473 432,09€
Résultat cumulé 2023	288 643,83 €	734 271,07€	1 022 914,90€
<i>Reste à réaliser dépenses</i>		-671 554,32 €	
<i>Reste à réaliser recettes</i>		216 047,85 €	-455 506,47€
Résultat globalisé 2023	+ 288 643,83 €	+ 278 764,60 €	567 408,43€

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DÉCIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2023 sur le Budget Communal 2024 comme suit :

Article R02 – Excédent de Fonctionnement reporté	288 643,83 €
Article R001– Excédent d'investissement reporté	734 271,07 €
Reste à Réaliser – Dépenses -	- 671 554,32 €
Reste à Réaliser – Recettes -	216 047,85 €

8) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024 :

Monsieur le maire explique que dans le cadre du vote budgétaire 2024, il est nécessaire de voter les taux 2024 des taxes directes locales.

Monsieur le maire rappelle qu'il s'était engagé de ne pas augmenter ceux-ci en accord avec l'assemblée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présent et représentés, le Conseil Municipal,

VOTE la reconduction des taux 2023 sur 2024, comme il suit :

- Taxe foncière bâtie (TFB) : **33,96%**
- Taxe foncière non bâtie (TFNB) : **65,65%**
- Taxe d'habitation (TH) : **11,80%.**

9) VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Monsieur le maire fait la présentation du tableau de propositions 2024 des subventions aux associations comme il suit :

Tiers	PROPOSITIONS 2024
GUIDON MACARIEN (code : 1211)	200,00 €
ACCA (code : 843)	200,00 €
ASSO BARRIE CASTETS BASKET CLUB (code : 121)	2 000,00 €
ASSOCIATION JUDO CLUB BIEUJAC CASTETS (code : 132)	1 000,00 €
ASSOCIATION LE BIBE CASTERIOT (code : 405)	200,00 €
C A C FOOT (code : 4)	1 700,00 €
CLUB DE L'AMITIE DU 3 ^e AGE (code : 552)	1 500,00 €
COMICE AGRICOLE DU BAZADAIS (code : 9)	300,00 €
COMITE DES FETES (code : 1) -LES MARCHÉS DU CANAL	3 000,00 €
COMITE DES FETES CASTILLON (code : 845)	3 400,00 €
FNACA (code : 179)	50,00 €
FNACA AUROS (code : 846)	100,00 €
SECOURS CATHOLIQUE LANGON (code : 554)	0,00 €
SOCIETE DE CHASSE (code : 6)	550,00 €
USEP CASTETS (code : 44)	2 500,00 €

ASS. FAMILIALE ET RURALE (code : 550)	4 500,00 €
ASSOCIATION AIDE A DOMICILE AUX PERSON (code : 575)	0,00 €
ASSOCIATION AUTONOME PARENTS ELEVES (code : 581)	2 000,00 €
ASSOCIATION CASTETS TEAM TRAIL (code : 258)	200,00 €
CENTRE LAFAURIE MONBADON (code : 847)	500,00 €
EPIPHANE (code : 848)	500,00 €
LES RESTAURANTS DU COEUR DE GIRONDE (code : 574)	600,00 €
LOUVETIERS DE LA GIRONDE (code : 1092)	300,00 €
SECOURS POPULAIRE (code : 567)	0,00 €
TENNIS CLUB CASTETS (code : 295)	150,00 €
Divers	550,00€
TOTAL	26 000,00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présent et représentés, le Conseil Municipal,

- **VOTE** le montant global de l'enveloppe budgétaire allouée aux associations de 26.000€ sur le compte 65748,
- **APPROUVE** la répartition comme présentée ci-dessus.

10) PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET 2024 :

Après étude avec la commission des finances, le projet de budget 2024 est présenté au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présent et représentés, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le budget communal de l'année 2024 comme il suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
1 672 247,00 €	1 672 247,00 €	1 539 094,00 €	1 539 094,00 €	3 211 341,00 €	3 211 341,00 €

11) QUESTIONS DIVERSES : Pas de Q.D.

Fin de séance à 20h35.